COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION
Déposé le : 8 février 2011
No. : CCE-037
Secrétaire : Valérie Roy

CONSULTATIONS PUBLIQUES
PROJET DE LOI SUR LE PATRIMOINE CULTUREL

Demande de renseignements de l'opposition officielle

Document déposé par le
Ministère de la Culture, des Communications
et de la Condition féminine

Le 8 février 2011

Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
Québec

Projet de loi sur le patrimoine culturel
Demande de renseignements de l'opposition officielle

TABLE DES MATIÈRES

1 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU MCCCF 1

1.1 Unités administratives du Ministère impliquées dans la gestion du patrimoine culturel 2
Direction du patrimoine et de la muséologie 2
Direction de la coordination des programmes 3
Directions régionales 3
Centre de conservation du Québec 3
Direction des immobilisations 4
Direction des relations publiques 4
Direction de la recherche et de l'évaluation de programmes 5
Autres unités 5

1.2 Organigramme du Ministère 5

1.3 Employées et employés dont les tâches concernent le patrimoine 5

1.4 Autres organismes relevant de la ministre impliqués dans la gestion du patrimoine culturel 6
Commission des biens culturels 6
Musées nationaux et Bibliothèque et Archives nationales du Québec 7

2 AIDE FINANCIÈRE DU MINISTÈRE EN PATRIMOINE 7

2.1 Les programmes d'aide financière du Ministère 7
Aide au fonctionnement 8
Aide aux projets 8
Aide aux initiatives de partenariat 9
Aide aux immobilisations 10

2.2 Autres aides du réseau de la culture 12
BAnQ – Soutien au traitement des archives 12
BAnQ – Soutien aux archives privées 13

3 AUTRE ACTION EN PATRIMOINE À SOULIGNER 15

3.1 Développement durable 15
Le plan d'action de développement durable 2009-2013 15

Projet de loi sur le patrimoine culturel
Demande de renseignements de l'opposition officielle

1 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU MCCCF

Le Ministère est constitué de 3 grands secteurs regroupant plusieurs directions, soit :

- Les politiques, le patrimoine, la muséologie et les communications.
- L'action territoriale, qui regroupe entre autres 13 directions régionales offrant, par l'intermédiaire des partenaires culturels, des services directs à la population sur l'ensemble du territoire du Québec.
- La condition féminine.

Les deux premiers se partagent diverses responsabilités pour la gestion du patrimoine. Il ne sera pas question dans le présent document de la condition féminine, puisque ce champ d'activité du Ministère ne présente aucun lien avec les dossiers en patrimoine.

À noter, une institution nationale, le Centre de conservation du Québec, est rattachée directement au Ministère.

De plus, un réseau de 13 organismes et sociétés d'État relevant de la ministre vient appuyer l'action du Ministère dans le domaine de la culture, des communications et de la condition féminine :

- Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)
- Commission des biens culturels du Québec (CBC)
- Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)
- Conseil du statut de la femme (CSF)
- Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (CMADQ)
- Musée d'art contemporain de Montréal (MACM)
- Musée de la civilisation (MCIV)
- Musée national des beaux-arts du Québec (MNBAQ)
- Régie du cinéma
- Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)
- Société de la Place des Arts de Montréal (SPAM)
- Société de télédiffusion du Québec
- Société du Grand Théâtre de Québec (SGTQ)

Certains de ces organismes et sociétés d'État ont un impact direct ou indirect en matière de patrimoine.

1.1 UNITÉS ADMINISTRATIVES DU MINISTÈRE IMPLIQUÉES DANS LA GESTION DU PATRIMOINE CULTUREL

Les unités administratives impliquées dans la gestion du patrimoine culturel sont les suivantes :

- Direction du patrimoine et de la muséologie;
- Direction de la coordination des programmes;
- Directions régionales;
- Centre de conservation du Québec;
- Direction des immobilisations;
- Direction des relations publiques;
- Direction de la recherche et de l'évaluation de programmes.

Direction du patrimoine et de la muséologie

La direction du patrimoine et de la muséologie coordonne la réalisation et le suivi des activités relatives aux secteurs du patrimoine et de la muséologie. De façon plus précise, elle assume la mise en œuvre, l'actualisation et le suivi des politiques, orientations et programmes relatifs, développe et fournit l'expertise aux directions qui offrent les services aux clientèles et aux partenaires corporatifs et assure l'application de la Loi sur les biens culturels.

Enfin, elle coordonne le développement, l'actualisation et la mise à contribution de l'expertise ministérielle en matière de patrimoine religieux.

Par exemple, en matière de patrimoine, la direction du patrimoine et de la muséologie s'occupe de :

- la gestion de l'aide financière pour les organismes nationaux en patrimoine;
- l'analyse des demandes d'attribution de statut de biens culturels et leur cheminement;
- la gestion des aliénations des biens classés ou reconnus;
- l'émission des autorisations de restauration d'un bien culturel;
- la coordination des ententes sur l'utilisation des églises;
- la coordination d'inventaires et d'études;
- le développement du Répertoire du patrimoine culturel du Québec;
- la gestion des sites et des collections archéologiques du Québec;
- l'émission des permis archéologiques.

Direction de la coordination des programmes

Elle assure la coordination des programmes, la gestion de l'application de certaines lois et des mesures législatives ainsi que le développement d'une expertise liée au développement local et régional et aux partenariats avec le monde municipal notamment.

Par ailleurs, elle conseille les directions régionales dans l'application des programmes d'aide financière et organise l'ensemble des informations concernant les activités opérationnelles.

Par exemple, en matière de patrimoine, la direction de la coordination des programmes est responsable de :

- la coordination des programmes, en termes d'application et de suivi, concernant l'aide financière en patrimoine (autre que la restauration);
- la gestion de la mesure prévoyant les conditions d'une réduction de la valeur inscrite au rôle d'évaluation pour un bien culturel immobilier classé;
- le suivi des ententes Villes et villages d'art et de patrimoine.

Directions régionales

Les directions régionales ont pour mandat de favoriser l'harmonisation des actions de l'ensemble des intervenants œuvrant dans le secteur culturel en région visant à concrétiser la mission ministérielle au regard du développement de l'identité culturelle, de la vitalité artistique et de l'accessibilité aux arts et à la culture, en s'associant au milieu et en adaptant les interventions ministérielles aux particularités régionales.

À ce titre, elles assurent l'expertise et l'assistance aux différents partenaires régionaux à la réalisation des activités, fournissent un soutien financier aux organismes et aux entreprises, suscitent le développement et le renforcement d'alliances stratégiques avec les différents partenaires régionaux afin d'assurer la convergence et la cohérence des orientations gouvernementales et ministérielles et les interventions des multiples organismes du milieu (MRC, municipalités, CAR, Conseil régional de développement, Conseil régional de la culture, etc.).

Par exemple, en matière de patrimoine, les directions régionales s'assurent de :

- fournir une expertise, de concert avec la direction du patrimoine et de la muséologie, aux organismes concernés de près ou de loin par le patrimoine;
- la gestion de l'aide financière pour les projets en patrimoine de toutes sortes, en fonction des 4 programmes d'aide financière du Ministère.

Centre de conservation du Québec

Le Centre de conservation du Québec a pour mission de contribuer à la conservation préventive et à la restauration du patrimoine mobilier du Québec en vue d'une meilleure

accessibilité et d'une valorisation de l'héritage culturel du Québec. Pour ce faire, il fournit des services professionnels de restauration et d'expertise, il sensibilise les institutions muséales et autres à l'importance de la conservation préventive et il encourage le développement de la connaissance, des compétences et des aménagements nécessaires à la meilleure conservation du patrimoine mobilier et immobilier du Québec.

Par exemple, en matière de patrimoine, le Centre de conservation du Québec :

- fournit des services professionnels de restauration et d'expertise;
- sensibilise les organismes à l'importance de la conservation préventive et à la prévention des sinistres;
- contribue à la formation du personnel de diverses institutions par des conférences, des ateliers ou des stages;
- participe à la formation universitaire dans différents domaines : archéologie, archivistique, muséologie et histoire de l'art.

Direction des immobilisations

La direction des immobilisations coordonne la réalisation et la gestion des programmes et des projets d'immobilisation, élabore et met en œuvre des instruments de gestion, de suivi et d'évaluation des projets d'immobilisation sous la responsabilité du Ministère.

Par exemple, en matière de patrimoine, la direction des immobilisations est responsable de :

- fournir une expertise en matière d'équipements culturels, dont ceux liés au patrimoine;
- effectuer le suivi budgétaire du Fonds du patrimoine culturel québécois et du Plan québécois des infrastructures – portion concernant le Ministère.

Direction des relations publiques

La direction des relations publiques est responsable des communications publiques du Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et de veiller à son image de marque.

Impliquée dans chacun des grands dossiers ministériels, elle est chargée de la rédaction, de la conception et de la réalisation de stratégies de communication, de même que de coordonner l'organisation des événements auxquels participent la ministre et ses partenaires.

La direction des relations publiques publie également différents documents d'information ou statistiques destinés aux clientèles et aux partenaires du Ministère.

À titre de responsable des contenus Web, la direction assure la conception, l'entretien et le développement de différents sites Web, soit le site ministériel et près d'une vingtaine de microsites thématiques ou de partenaires.

Par exemple, en matière de patrimoine, la direction des relations publiques s'assure de :

- la mise à jour du site Internet du Ministère, dont la section patrimoine;
- publier les carnets du patrimoine, de concert avec la direction du patrimoine et de la muséologie.

Direction de la recherche et de l'évaluation de programmes

La direction de la recherche et de l'évaluation de programmes fournit l'expertise-conseil en matière de planification stratégique, de recherche, de gestion axée sur les résultats, d'évaluation de programmes et de reddition de comptes pour tous les secteurs d'activités du Ministère.

Par exemple, en matière de patrimoine, la direction de la recherche et de l'évaluation de programmes :

- recueille et compile diverses statistiques en matière de patrimoine qui permettent d'éclairer le Ministère sur des orientations à adopter
- diffuse des publications dont les thèmes abordés rejoignent le patrimoine

Autres unités

La *direction des affaires juridiques* est fréquemment interpellée pour fournir des services-conseils en matière juridique par le biais d'avis verbaux ou écrits concernant la Loi sur les biens culturels. Malgré qu'elle relève du Ministère de la Justice, elle a été un partenaire essentiel et incontournable pour l'élaboration et la rédaction de ce projet de loi.

1.2 ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE

Un organigramme du Ministère est joint au présent document. Il met en évidence (voir encadrés rouges) ces unités administratives afin de les repérer aisément dans la structure organisationnelle du Ministère.

1.3 EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DONT LES TÂCHES CONCERNENT LE PATRIMOINE

Au 31 mars 2010, le Ministère comptait 419[1] employées et employés (347 réguliers et 72 occasionnels). Cela correspond à 401 équivalents à temps complet (ETC), soit 328,2 ETC réguliers et 72,8 ETC occasionnels, utilisés pendant l'année 2009-2010.

[1] Inclut l'effectif du Centre de conservation du Québec.

De ce nombre, 99,2 sont dédiés à des dossiers liés au patrimoine. Voici la répartition en détail par direction parmi celles qui ont fait l'objet d'une courte description précédemment :

Unité administrative	ETC
Direction du patrimoine et de la muséologie	34,0[2]
Direction de la coordination des programmes	1,0
Directions régionales	22,7
Centre de conservation du Québec	35,0[3]
Direction des immobilisations	1,5
Direction des relations publiques	2,0
Direction de la recherche et de l'évaluation de programmes	2,0
Total	***99,2 ETC***
Pourcentage par rapport au total des ETC du Ministère	***25 %***

C'est donc dire que le quart des ressources du Ministère sont dédiées à la gestion du patrimoine culturel du Québec.

1.4 AUTRES ORGANISMES RELEVANT DE LA MINISTRE IMPLIQUÉS DANS LA GESTION DU PATRIMOINE CULTUREL

Commission des biens culturels

La Commission des biens culturels du Québec est un organisme consultatif qui relève de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Elle a pour mission de soutenir la responsabilité de la ministre en matière de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine culturel québécois.

La Commission exerce des fonctions de conseiller et, à ce titre, elle étudie des demandes d'avis relatives à la restauration de biens, à l'attribution de statuts juridiques, à la recherche archéologique, etc. La Commission est aussi appelée à entendre, lors d'auditions, de consultations et de représentations, divers groupes d'intervenants et à présenter par la suite ses recommandations à la ministre. De plus, elle doit conseiller et aviser la ministre en vertu de la Loi sur les archives.

[2] Personnel régulier et occasionnel
[3] Inclut les professionnels, les techniciens et personnel de bureau. Rapport annuel 2009-2010.

Musées nationaux et Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Les musées nationaux, soit le *Musée de la civilisation*, le *Musée national des beaux-arts du Québec* et le *Musée d'art contemporain de Montréal*, sont aussi très sensibles à la notion de patrimoine et contribuent à leur manière à la conservation d'un riche héritage.

Par ailleurs, *Bibliothèque et Archives nationales du Québec* participe également à la conservation du patrimoine, notamment par le soutien au traitement et à la mise en valeur des archives et le soutien aux archives privées.

2 AIDE FINANCIÈRE DU MINISTÈRE EN PATRIMOINE

En plus d'un nombre élevé de ressources dédiées à la gestion du patrimoine, le Ministère est un acteur majeur pour le soutien financier de ce secteur.

Voici plus en détail les ressources budgétaires du Ministère et l'aide financière accordée pour le patrimoine par le Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine au cours des dernières années.

2.1 LES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE DU MINISTÈRE

En vue d'offrir une aide mieux adaptée à ses clientèles et partenaires, le Ministère propose quatre programmes s'appliquant à divers secteurs d'intervention en culture et communications. Trois d'entre eux visent l'attribution de subventions à des demandeurs dont l'admissibilité a été reconnue et dont les demandes répondent aux critères d'évaluation du Ministère. Il s'agit des programmes :

- Aide au fonctionnement;
- Aide aux projets - Accueil - Appel;
- Aide aux immobilisations.

Le quatrième programme permet au Ministère d'apporter une contribution dans le cadre d'ententes négociées avec des partenaires désireux de soutenir le développement d'un ou de plusieurs secteurs de la culture ou des communications. Il s'agit du programme :

- Aide aux initiatives de partenariat.

Aide au fonctionnement

Le programme Aide au fonctionnement vise à appuyer dans l'accomplissement de leur mission et la réalisation de leur plan d'action les organismes nationaux en patrimoine.

L'aide au fonctionnement a pour objectif, dans le cas présent, de **permettre aux organismes en patrimoine de portée nationale d'augmenter la proportion des activités qu'ils réalisent en vue d'améliorer les connaissances et les stratégies de conservation relatives au patrimoine et de mettre en valeur ce secteur d'intervention.**

Quelques chiffres...

Le Ministère soutient actuellement le fonctionnement de **10 organismes nationaux en patrimoine, pour un total de 280 300 $ annuellement.**

Il est à noter que la Société des musées québécois (SMQ) n'est pas considérée comme un organisme en patrimoine de portée nationale. Elle est un organisme de regroupement pour le secteur des musées.

Aide aux projets

Le programme Aide aux projets vise à :

- améliorer la qualité et augmenter l'offre, dans ses différents secteurs d'intervention sur l'ensemble du territoire québécois, de biens, d'activités ou de services culturels ou de communication;
- augmenter le nombre de personnes bénéficiant des biens, activités ou services qui résultent de ces projets.

De nombreux projets en patrimoine sont soutenus dans le cadre de ce programme. Les projets proviennent par exemple d'organismes à but non lucratif voués au patrimoine, de regroupements, de centres ou groupes de recherche s'intéressant au patrimoine ou de municipalités locales ou régionales.

Quelques chiffres...

De 2007 à 2010, le MCCCF a annoncé des **investissements de plus de 30 M$** pour les projets associés aux secteurs Patrimoine et archives et Institutions muséales.

Quelques exemples...

Parmi les projets soutenus figurent :

- 250 000 $ en 2008-2009 et 250 000$ en 2009-2010 pour le Chantier national d'inventaire du patrimoine mobilier religieux – partenaire : Société des musées québécois.

  Inventaire de biens mobiliers religieux conservés dans 26 lieux répartis dans diverses régions administratives du Québec et appartenant à des communautés de différentes traditions religieuses.

- 665 916 $ répartis sur trois ans, afin de poursuivre l'inventaire du patrimoine religieux immatériel entrepris par la Chaire de recherche du Canada en patrimoine ethnologique de l'université Laval.

  Collecte d'information auprès d'une soixantaine de communautés religieuses, pendant trois ans, afin de refléter la diversité culturelle des traditions religieuses au Québec.

- 150 000$ répartis sur trois ans pour le Mois de l'archéologie, organisé par le Réseau Archéo-Québec.

Aide aux initiatives de partenariat

Ce programme vise à soutenir le développement de la culture et des communications au Québec en favorisant la concertation entre le Ministère et ses partenaires.

Il permet la conclusion d'ententes de divers types qui peuvent avoir pour objet tant la réalisation d'activités directement liées à la culture et aux communications que la mise en œuvre de projets de nature économique ou sociale auxquels la culture et les communications sont susceptibles d'apporter une valeur ajoutée.

Les ententes conclues peuvent porter sur un ou plusieurs objets et impliquer un ou des partenaires des domaines privé, communautaire ou public.

C'est dans cet esprit que le Ministère conclut de nombreuses ententes à chaque année avec ses partenaires.

Quelques chiffres...

De 2007 à 2010, le Ministère a annoncé des investissements de 200,63 M$[4] par le biais de 263 ententes de partenariat[5].

Nous ne sommes pas en mesure d'établir précisément quelle part des montants investis est affectée au patrimoine, mais nous pouvons néanmoins affirmer que la majorité de ces ententes comporte un important volet consacré au patrimoine.

---

[4] Cette somme comprend les ententes des secteurs d'intervention suivants : *architecture, design et paysages, patrimoine et archives, institutions muséales* et *secteurs multiples.*

[5] Le MCCCF signe des ententes avec les municipalités, les MRC, les instances autochtones, les Conférences régionales des élus, les autres ministères, les organismes gouvernementaux et des organismes sans but lucratif.

Quelques exemples...

- *L'entente de développement culturel avec la ville de Québec*, pour la période 2009-2012, prévoit consacrer 55 % de l'aide financière au patrimoine, soit 16,6 M$ sur un total de 30 M$ annoncés par le Ministère et la Ville de Québec.
- *L'entente de développement culturel avec la ville de Montréal* pour 2008-2011, 28,5 M$ sont annoncés en patrimoine sur un total de 58,6 M$, soit 49 % des investissements du Ministère.
- *L'entente 2009-2012 de développement culturel avec la ville de Rivière-du-Loup* totalise 195 000 $, dont 83 000 $ sont réservés pour les actions en patrimoine, ce qui correspond à 43 % de l'enveloppe.

Aide aux immobilisations

Depuis l'avènement du Plan québécois des infrastructures « Des fondations pour réussir » en novembre 2007 et du Fonds du patrimoine culturel du Québec, le Ministère bénéficie de nouvelles enveloppes budgétaires pour soutenir la mise aux normes et le maintien d'actifs des équipements culturels. On entend par maintien d'actifs les travaux qui visent à assurer la sécurité des personnes et des biens, à contrer la vétusté des immeubles et à favoriser leur conservation (réparations majeures, réfection, conformité aux normes), sans en changer la vocation.

Cette orientation permet la modernisation et la rénovation des équipements pour assurer la résorption des déficits d'entretien cumulés. Une intervention planifiée à long terme sur les équipements favorisera leur durabilité en plus de consolider les investissements gouvernementaux.

Le programme d'aide aux immobilisations contribue donc à l'épanouissement de la vie culturelle dans toutes ses dimensions, ainsi qu'au développement économique et social de la communauté québécoise.

L'un des principaux objectifs du programme est de soutenir les efforts de restauration et de conservation des biens patrimoniaux protégés par la Loi sur les biens culturels ou des biens d'un grand intérêt patrimonial répertoriés dans un inventaire du Ministère.

Quelques chiffres... en ce qui a trait à la restauration du patrimoine

De 2007 à 2010, le Ministère a annoncé des investissements de **83,2 M$ en aide aux immobilisations[6] pour la restauration du patrimoine**. En additionnant la contribution des partenaires, qui s'élève à 50,2 M$, le **montant total des investissements atteint la somme de 133,4 M$**.

De ce **83,2 M$**, le Ministère a annoncé des investissements de 60,4 M$ pour la restauration du patrimoine religieux.

[6] Incluant le financement provenant des volets 1, 2, 3 du Fonds du patrimoine culturel du Québec (FPCQ), l'aide financière à la restauration du patrimoine religieux et les montants annoncés via le Plan québécois des infrastructures.

Il faut rappeler que, **depuis 1995, le Ministère a versé plus de 240 M$ en aide à la restauration du patrimoine religieux**, mesure administrée par le Conseil du patrimoine religieux du Québec.

Quelques exemples de restauration du patrimoine

De ces **83,2 M$**

- 3,3 M$ pour la restauration du monastère des Carmélites (Montréal);
- 581 000 $ pour restauration du Vieux-Moulin (Municipalité de Sainte-Jeanne-D'Arc – Saguenay);
- 150 000 $ pour restauration du vieux presbytère (Ville de Saint-Bruno-de-Montarville - Montérégie);
- 1,3 M$ pour la restauration de la Villa Cataraqui (Capitale-Nationale);
- 700 000 $ pour la restauration de l'ancienne gare de Tring-Jonction (Municipalité du village de Tring-Jonction - Chaudière-Appalaches).

Quelques chiffres... en ce qui a trait aux équipements culturels

Le MCCCF verse également des sommes pour les équipements culturels. Du total des investissements en équipements culturels, une part importante est destinée à la restauration d'immeubles patrimoniaux.

En 2009-2010 uniquement, le MCCCF a annoncé des **investissements de 76,9 M$ pour les équipements culturels** dans le cadre du programme d'aide aux immobilisations.

Quelques exemples d'équipements culturels...

De ces **76,9** M$:

- 15 M$ pour le Lieu de mémoire habité des Augustines (Capitale-Nationale)

  Procéder aux travaux de restauration et de mise en valeur ainsi qu'à l'aménagement du monastère : ce vaste complexe consacré à la muséologie et à l'interprétation patrimoniale comprendra également un centre d'archives, un centre de ressourcement et des espaces destinés à de l'hébergement à la fois culturel et social.

- 4,8 M$ pour la bibliothèque de Magog (Estrie)

  Restauration de l'enveloppe extérieure de l'église et aménagement de l'ancienne église Sainte-Marguerite-Marie.

  Construite en 1949-1950, l'église Sainte-Marguerite-Marie est l'un des rares lieux de culte de style Art déco au Québec.

- 2 M$ pour la maison Saint-Gabriel (Montréal)

  Recyclage de la résidence Jeanne-Le Ber, ainsi que son intégration au site de la Maison Saint-Gabriel.

- 0,9 M$ pour le Château Ramezay

  Travaux de restauration de la maçonnerie, de la toiture, des fenêtres, etc. (Montréal).

- 8,9 M$ pour le village historique de Val-Jalbert (Saguenay)

  Conservation et la mise en valeur du Village historique de Val-Jalbert.

  Restaurer les infrastructures d'accueil, d'hébergement et de restauration, de revoir l'aménagement du paysage naturel et d'élaborer un plan de mise en lumière du site.

2.2 AUTRES AIDES DU RÉSEAU DE LA CULTURE

Formée du regroupement de la Bibliothèque nationale du Québec et des Archives nationales du Québec, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) est vouée à l'acquisition, à la conservation et à la diffusion du patrimoine documentaire publié, archivistique et filmique. Elle assure en outre la gestion des programmes d'aide financière en matière d'archives et est responsable du dépôt légal des documents publiés et des films.

BAnQ – Soutien au traitement des archives

Ce programme de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) s'adresse aux organismes sans but lucratif et aux organismes publics qui souhaitent contribuer à faire connaître les archives québécoises de nature privée. Il porte exclusivement sur les archives historiques et a pour but de les mettre à la disposition de la collectivité québécoise.

Dans le cadre de ce programme, deux types de projets sont admissibles :

- le traitement de fonds et de collections : le traitement d'archives comprend le tri, la classification, la description, l'indexation et le traitement physique;
- la réalisation d'études et de recherches en archivistique : les études et recherches en archivistique portant sur les principes et sur les divers aspects de la pratique archivistique.

Quelques chiffres...

Pour les exercices financiers 2007-2008 à 2009-2010, BAnQ, de concert avec le Ministère, a versé **479 400 $ pour le soutien au traitement et à la mise en valeur des archives**.

Quelques exemples...

- 2 700 $ pour la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean (Saguenay);
- 8 000 $ pour l'Association des archivistes du Québec;
- 5 000 $ pour la Société d'histoire de Sherbrooke (Estrie);
- 2 500 $ pour la Société d'histoire de Joliette (Lanaudière).

BAnQ – Soutien aux archives privées

L'objectif de ce programme est de favoriser une plus grande prise en charge des archives privées par les services agréés d'archives privées. Il vise à soutenir ces derniers en favorisant particulièrement ceux qui auront entrepris des démarches actives pour acquérir des archives. Le programme se présente sous la forme d'une subvention de base à laquelle peut s'ajouter une aide additionnelle en fonction de l'évaluation d'un plan triennal d'acquisition, de traitement et de diffusion d'archives.

Quelques chiffres...

Pour les exercices financiers 2007-2008 à 2009-2010, BAnQ, de concert avec le Ministère, a versé **2 849 698 $ pour le soutien aux archives privées.**

Quelques exemples...

- près de 30 000 $ pour la Société d'histoire d'Amos;
- près de 32 000 $Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides;
- un peu plus de 32 000 $ pour le Centre régional d'archives de l'Outaouais.

En résumé – les faits marquants

Aide au fonctionnement

- 10 organismes nationaux en patrimoine
- Total de 280 300 $ annuellement

Aide aux projets

- plus de 30 M$ annoncés entre 2007 à 2010
- projets associés aux secteurs Patrimoine et archives et Institutions muséales

Initiatives de partenariat

- 200,63 M$ annoncés entre 2007 à 2010
- 263 ententes de partenariat
- La forte majorité de ces ententes comporte un important volet consacré au patrimoine

Aide aux immobilisations

Restauration

- **83,2 M$ annoncés entre 2007 à 2010 pour la restauration du patrimoine**
- **133,4 M$ incluant la part du Ministère et celle des partenaires**
- De ce 83,2 M$, 60,4 M$ annoncés pour la restauration du patrimoine religieux
- Depuis 1995, le Ministère a versé plus de 240 M$ en aide à la restauration du patrimoine religieux

Équipements culturels

- 76,9 M$ annoncés entre 2007 à 2010 pour les équipements culturels

BAnQ

- 2 849 698 $ pour le soutien aux archives privées entre 2007 à 2010
- 479 400 $ pour le soutien au traitement et à la mise en valeur des archives entre 2007 à 2010
- Total de 3,33 M$

3 AUTRE ACTION EN PATRIMOINE À SOULIGNER

En terminant ce tour d'horizon, nous sommes à même de constater que la notion de patrimoine se répercute dans plusieurs sphères d'activité du Ministère et même dans les actions d'autres ministères.

Un exemple : la Loi sur le développement durable

3.1 DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Loi sur le développement durable demande à tous les ministères et organismes de prendre en compte dans le cadre de leurs différentes actions, l'ensemble des principes de la Loi sur le développement durable, lesquels ont également été utilisés dans l'élaboration de la Stratégie gouvernementale de développement durable.

L'ensemble des seize principes doit donc être pris en compte dans l'interprétation ou la mise en œuvre de chacune des orientations stratégiques et de chacun des objectifs de la présente stratégie.

L'un des principes concerne spécifiquement le patrimoine culturel.

> « PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL » : le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent;

Le plan d'action de développement durable 2009-2013

Le plan d'action 2009-2013 du Ministère intitulé *Notre culture, au cœur du développement durable* a été rendu public le 3 avril 2009. Ce plan contient 15 actions qui représentent la contribution du Ministère à la mise en œuvre progressive de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013.

Deux éléments principaux ont guidé la préparation de ce plan :

- d'abord, **la protection du patrimoine culturel, dorénavant reconnue dans la Loi sur le développement durable comme l'un des 16 principes qui doivent être pris en compte dans toute démarche de développement durable**
- ensuite la **Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles** qui demande aux États ayant approuvé cet accord international d'intégrer la culture dans le développement durable.

Culture, Communications et Condition féminine
Québec

MINISTRE
Christine St-Pierre

SOUS-MINISTRE
Sylvie Barcelo

- Direction du bureau de la sous-ministre — Sophie Magnan
- Secrétariat à la diversité culturelle — Dave Atkinson
- Planification stratégique — Jacques Laflamme
- Vérification interne — Housna Belmathan
- Affaires juridiques — Yves D. Dussault
- Relations publiques — Nathalie Pitre
  - Prix du Québec

ADMINISTRATION
François Bérubé

- Ressources financières et matérielles — François Bérubé, int.
- Information et bibliothèque — Monique Lachance
- Ressources humaines et gestion immobilière — Marc Tremblay
- Technologies de l'information — Pierre Bonneau

RELATIONS AVEC LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT ET IMMOBILISATIONS
Denis Delangie

- Relations avec les sociétés d'État
  - Projets spéciaux — Pierre Aubry
- Immobilisations — Richard Saint-Pierre
  - Intégration des arts à l'architecture

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE
Thérèse Mailloux, sous-ministre adjointe

- Régionalisation — Michèle Grenier
- Coordination et administration — Gina Morency

ACTION TERRITORIALE
Danielle-Claude Chartré, sous-ministre adjointe

- Affaires internationales et relations intergouvernementales — Michel Lafleur

INTERVENTIONS RÉGIONALES
Jean Bissonnette

Bas-Saint-Laurent — Louis Landry, int.	Coordination des programmes — Danielle Dubé
Capitale-Nationale — Odile Roy, int.	Saguenay – Lac-Saint-Jean — Réjean Goudreault
Estrie — Jocelyne Jacques	Mauricie et Centre-du-Québec — Hélène McGee
Outaouais — Anne-Marie Gendron	Montréal — Brigitte Jacques
Côte-Nord — Françoise Aubry	Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec — Monik Duhaime
Chaudière-Appalaches — Nicole Champagne	Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine — Hélène Latérière
Laval, Lanaudière et Laurentides — Gilbert Lepage	Montérégie — Annie Goudreault

POLITIQUES, PATRIMOINE MUSÉOLOGIE ET COMMUNICATIONS
Louis Vallée, sous-ministre adjoint

- Patrimoine et muséologie — René Bouchard
- Centre de conservation du Québec — Daniel Bastille
  - Développement des services — Francine Lalonde

POLITIQUES DE CULTURE ET DE COMMUNICATIONS
Daniel Cloutier

- Audiovisuel et médias interactifs
- Médias et télécommunications — Louise Gingras
- Recherche et évaluation de programmes — Jacques Laflamme
- Lectorat et politiques — Josée Blackburn
- Secrétariat à la condition socio-économique des artistes
- Stratégies de financement et mécénat

Unités administratives impliquées dans la gestion du patrimoine

Unité autonome de service | Sous-ministériat | Direction générale | Direction | Chargé de mission | Autres unités

16 décembre 2010